Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

SMPAS SI DES EAUX

eau potable : SMPAS SI DES EAUX

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Eaux traitées 5
1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025 5
1.5.2. Production 6
1.5.3. Achats d'eaux traitées 7
1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
1.5.5. Autres volumes 8
1.5.6. Volume consommé autorisé 8
1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
2.1. Modalités de tarification 9
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
2.3. Recettes 11
3. Indicateurs de performance 12
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 15
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 15
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 16
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 17
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 17
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) 17
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 18
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 19
3.9. Taux de réclamations (P155.1) 19
4. Financement des investissements 20
4.1. Branchements en plomb 20
4.2. Montants financiers 20
4.3. État de la dette du service 20
4.4. Amortissements 20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 22

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SMPAS SI DES EAUX
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SMPAS SI DES EAUX
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☑	☐

(1) **A compléter**

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Chastel-Arnaud, Cobonne, Espenel, Eygluy-Escoulin, Gigors-et-Lozeron, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Montclar-sur-Gervanne, Piégros-la-Clastre, Saillans, Saint-Sauveur-en-Diois, Suze
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 7 500 habitants au 31/12/2025 (6 800 au 31/12/2024).

Commentaire : INSEE 2022

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 4 418 abonnés au 31/12/2025 (3 926 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Total	3 926	4 413	5	4 418	12.53%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,58 abonnés/km au 31/12/2025 (17,45 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,7 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,73 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,27 m^3/abonné au 31/12/2025. (99,09 m^3/abonné au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

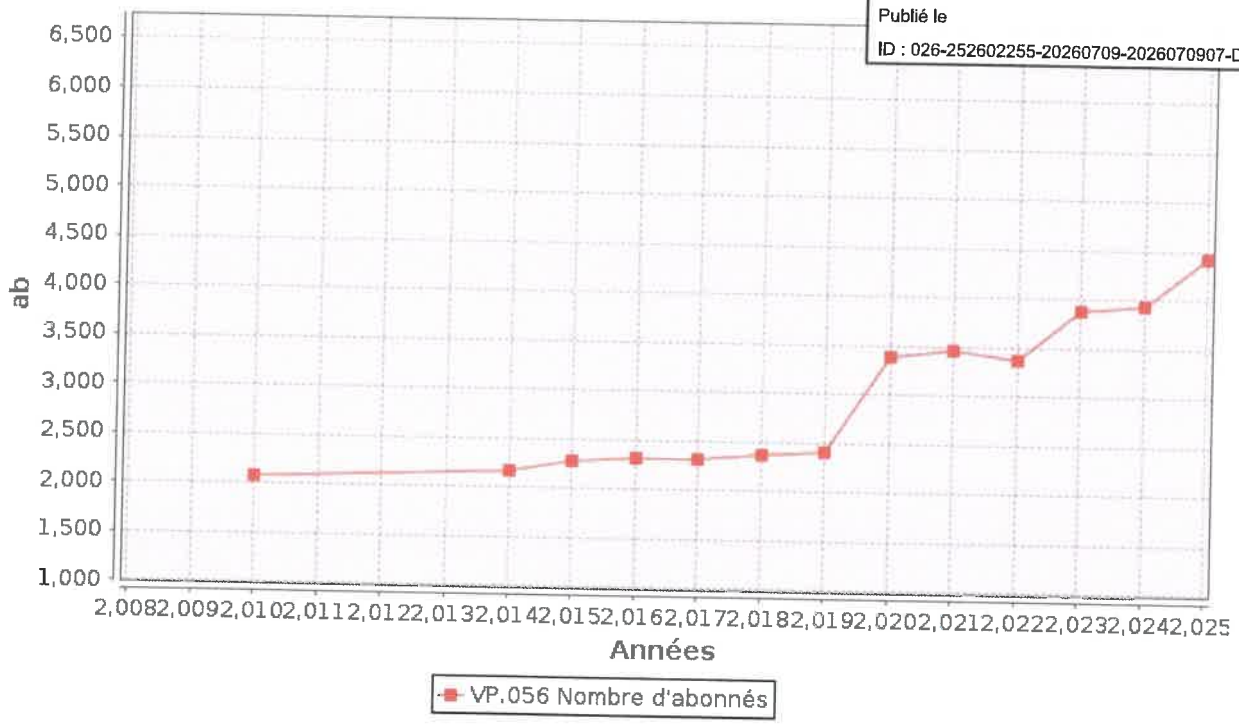

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025

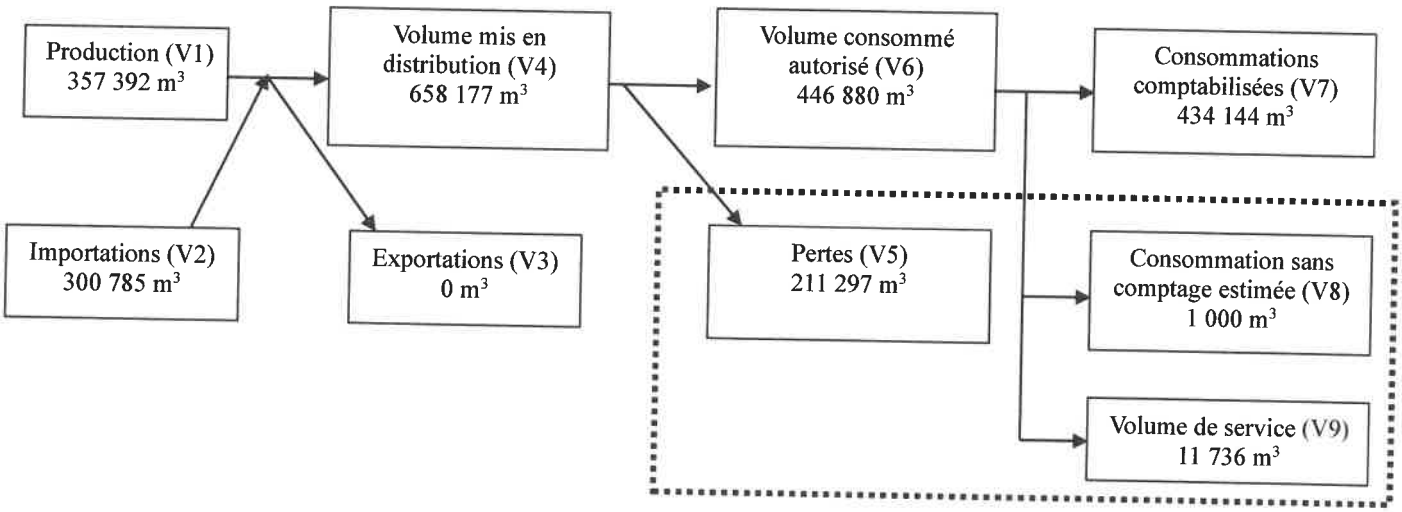

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

1.5.2. Production

Le service a 11 stations de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Ressource LES BOURBOUS (SOURCE)	35 746	25 463	-28.6%	80
Ressource LA COMBE	1 321	494	-62.6%	40
Ressource FONTS CHATTEES	0	0	____%	80
Ressource LE MOULIN (ALIAS LES SAGATTES)	____	3 755	____%	60
Ressource PAS DE LAUZUN	89 293	100 219	12.4%	80
Ressource LES CHAPEAUX	3 561	2 505	-29.7%	80
Ressource de l'ECHELETTE	7 888	11 137	41.2%	80
Ressource de BRUNEL	6 473	6 805	5.1%	60
Ressource COTEBELLE	5 777	11 615	101%	80
Ressource CHENEBIERES	____	849	____%	80
Ressource BOUGEON	____	1 896	____%	80
Ressource PLOTS(LES)	____	3 647	____%	80
Ressource Village	____	2 718	____%	80
Ressource LARRAS	____	11 325	____%	60
Ressource BOISSIERS	____	2 976	____%	80
Ressource LES BELLIEUX	____	4 480	____%	80
Ressource COMBE BLANC	____	4 816	____%	80
Ressource PILLOUX	____	0	____%	80
Ressource CHENAUX(LES)	____	646	____%	80
Ressource FONDS-JULIAS	____	827	____%	80
Ressource LA BAUME	0	0	____%	80
Ressource LA DOURE	22 455	23 871	6.3%	80
Ressource LOZERON (Raffins)	0	0	____%	60
Ressource LE LAVOIR (Grande Fontaine)	0	0	____%	80
Vivier (Suze)	____	20 549	____%	80
Ressource SAINT-MOIRANS	122 401	116 799	-4.6%	80
Total du volume produit (V1)	**294 915**	**357 392**	**21.4%**	**78,72**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

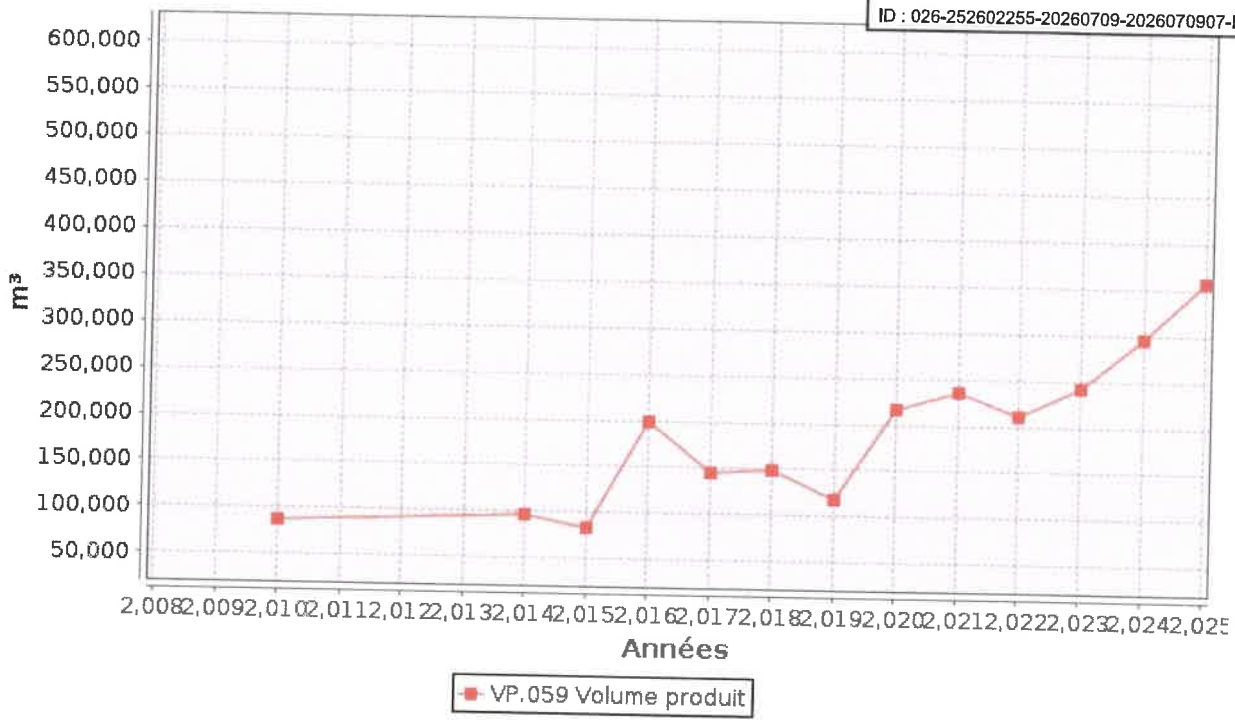

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**260 599**	**300 785**	**15.4%**	**100**

1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	359 858	409 643	13.9%
Abonnés non domestiques	29 179	24 501	-16.1%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**389 037**	**438 223**	**12.6%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

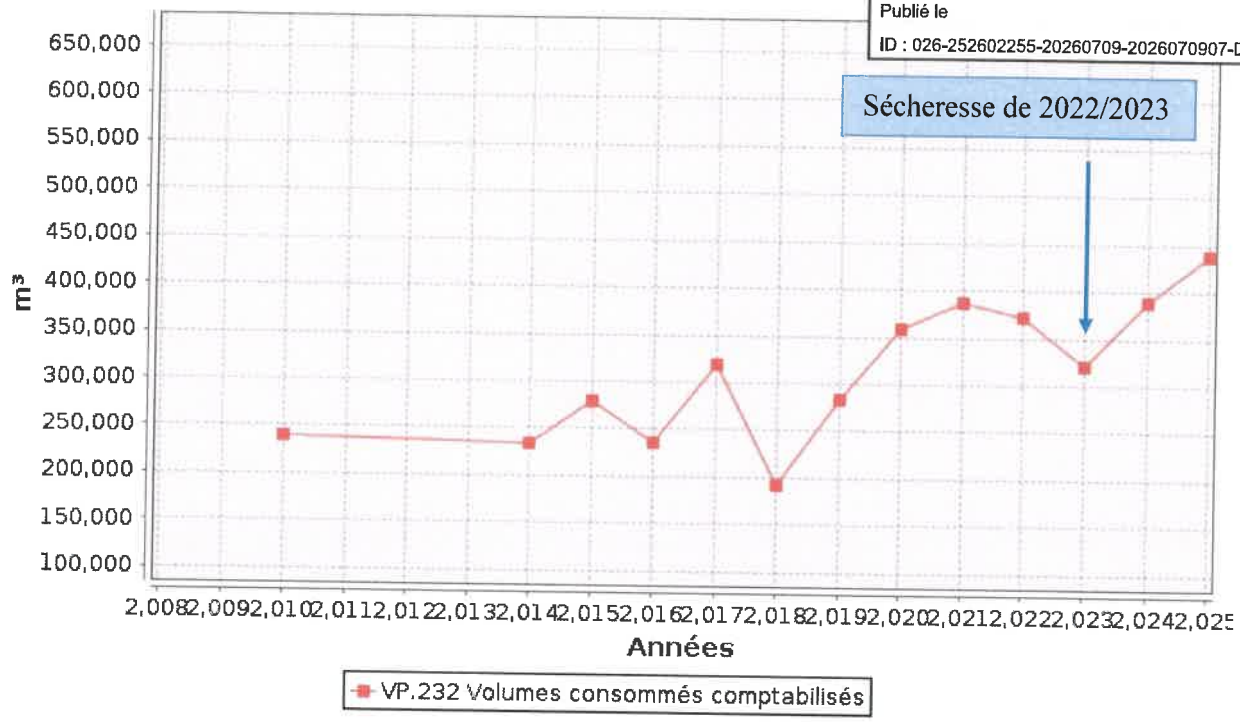

1.5.5. Autres volumes

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 000	1 000	0%
Volume de service (V9)	23 720	11 736	-52.5%

1.5.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	413 757	446 880	8%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 325,3 kilomètres au 31/12/2025 (225 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service : ____411.45 € au 01/01/2025
____411.45 € au 01/01/2026

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	75 €	75 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 80 m³	1,4 €/m³	1,4 €/m³
	Prix au m³ de 81 à 150 m³	1,6 €/m³	1,6 €/m³
	Prix au m³ de 151 à 1,200 m³	1,8 €/m³	1,8 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 1,200 m³	2 €/m³	2 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0683 €/m³	0,0683 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	____ €/m³	____ €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	0 €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	0 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	75.00	75.00	0%
Part proportionnelle	176.00	176.00	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	251.00	251.00	0%
Taxes et redevances			
Redevance Agence de l'Eau (protection de la ressource, consommation, performance des réseaux)	41.796	62.20	48.8%
TVA	15	17.22	14.8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	56,80	79.42	39.8%
Total € TTC pour 120 m3	**307.8**	**330.42**	**7.3%**
Prix TTC AEP au m³	**2.57**	**2.75**	**7%**

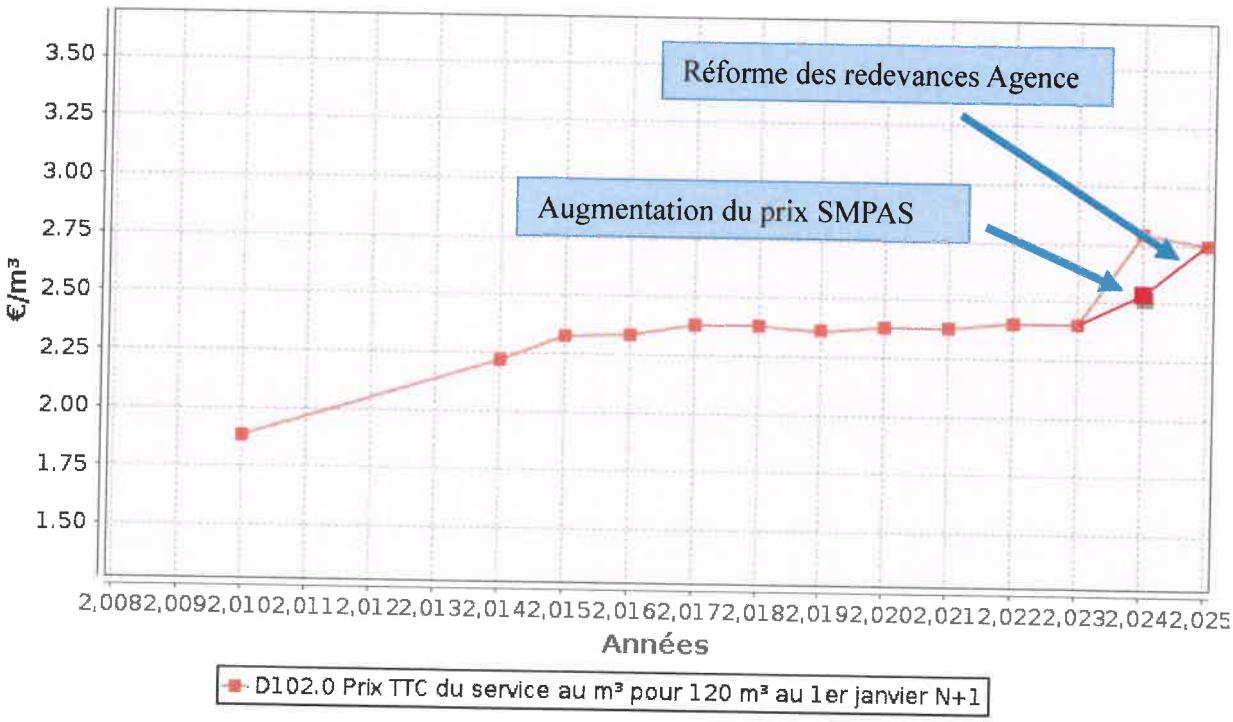

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 1,027,147 € (954,202.4 € au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	90	4	180	30
Paramètres physico-chimiques	90	0	163	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	95,6%	83,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si au moins 25 des 30 points de l'ensemble plans des réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		94,24%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	82,37%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	112

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	74.5 %	68.5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5.04	3.76
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	70 %	65.9 %

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

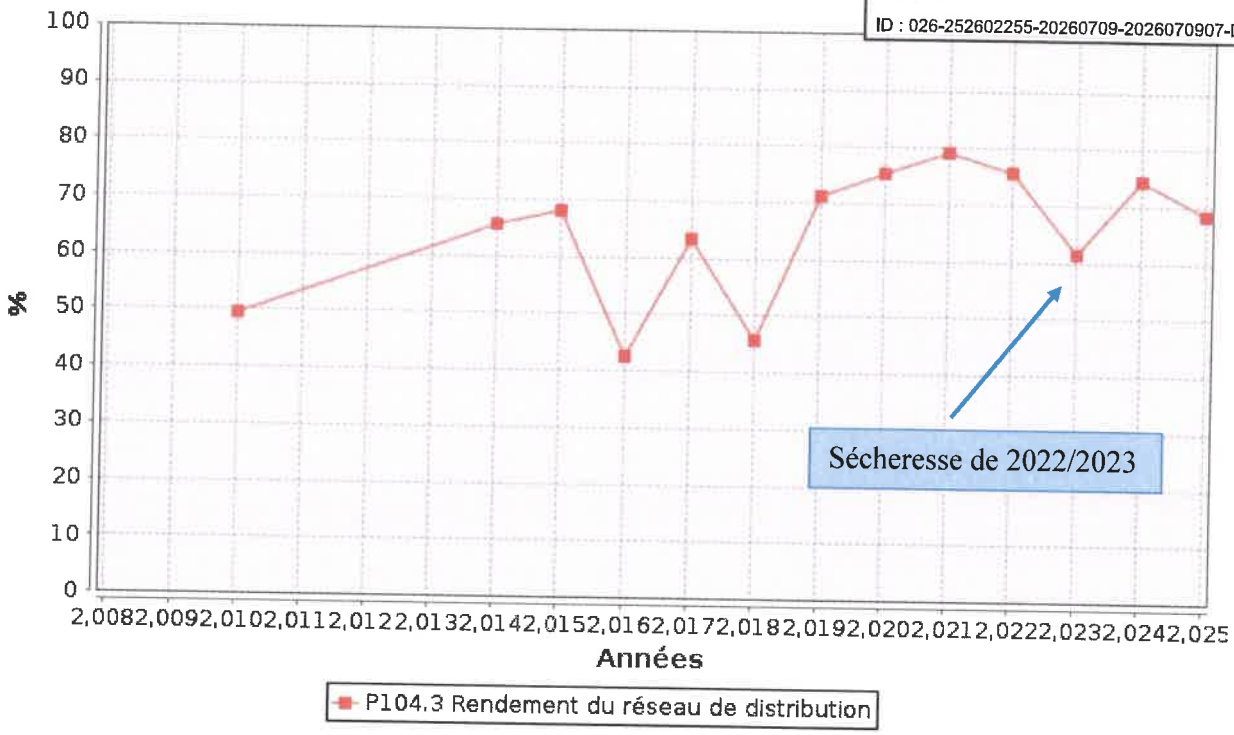

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,9 m³/j/km (2 en 2024).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 1,8 m³/j/km (1,7 en 2024).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

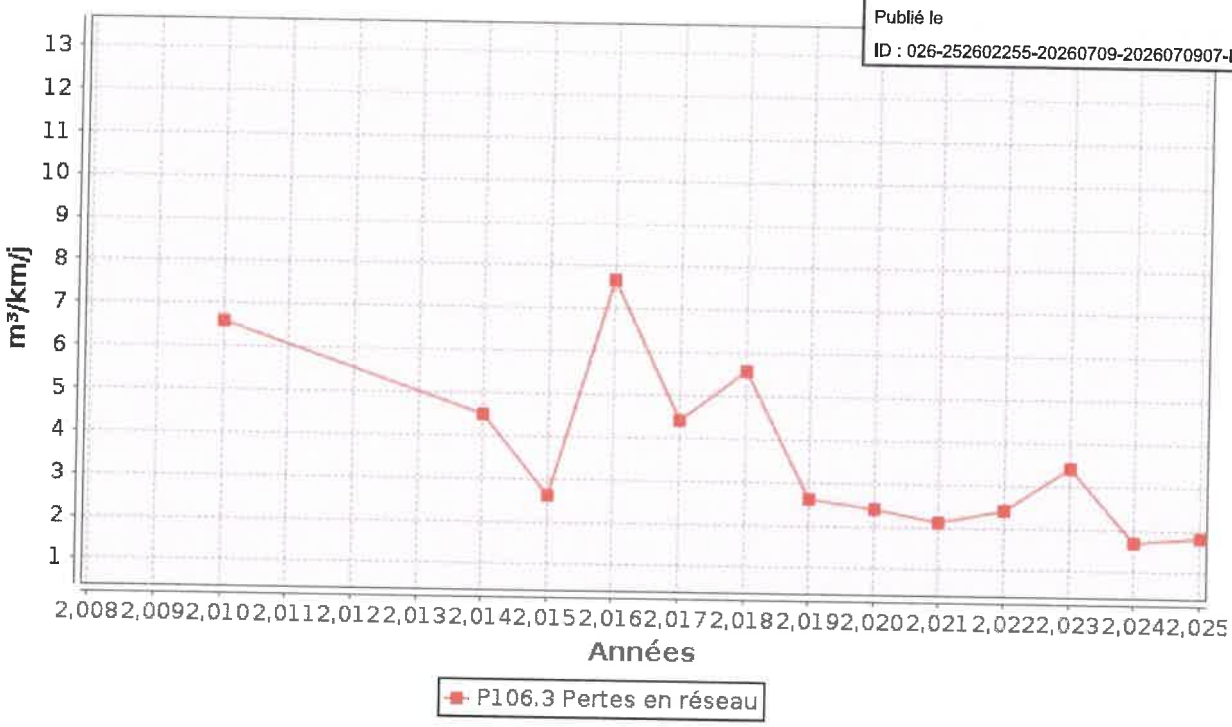

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,13%	0,86%	0,56%	0,37%	0,25%

Au cours des 5 dernières années, 4,03 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,25% (0,37 en 2024).
Avec le renouvellement du centre ancien de Saillans, il y a moins de linéaire renouvelé, à coût équivalent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 88,4% (89,1% en 2024).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 27 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (31 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 6,11 pour 1 000 abonnés (7,9 en 2024).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2024).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	1 479 329,44	1 434 609,49
Epargne brute annuelle en €	333 934,8	299 246,12
Durée d'extinction de la dette en années	4,4	4,8

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 4,8 ans (4,4 en 2024).

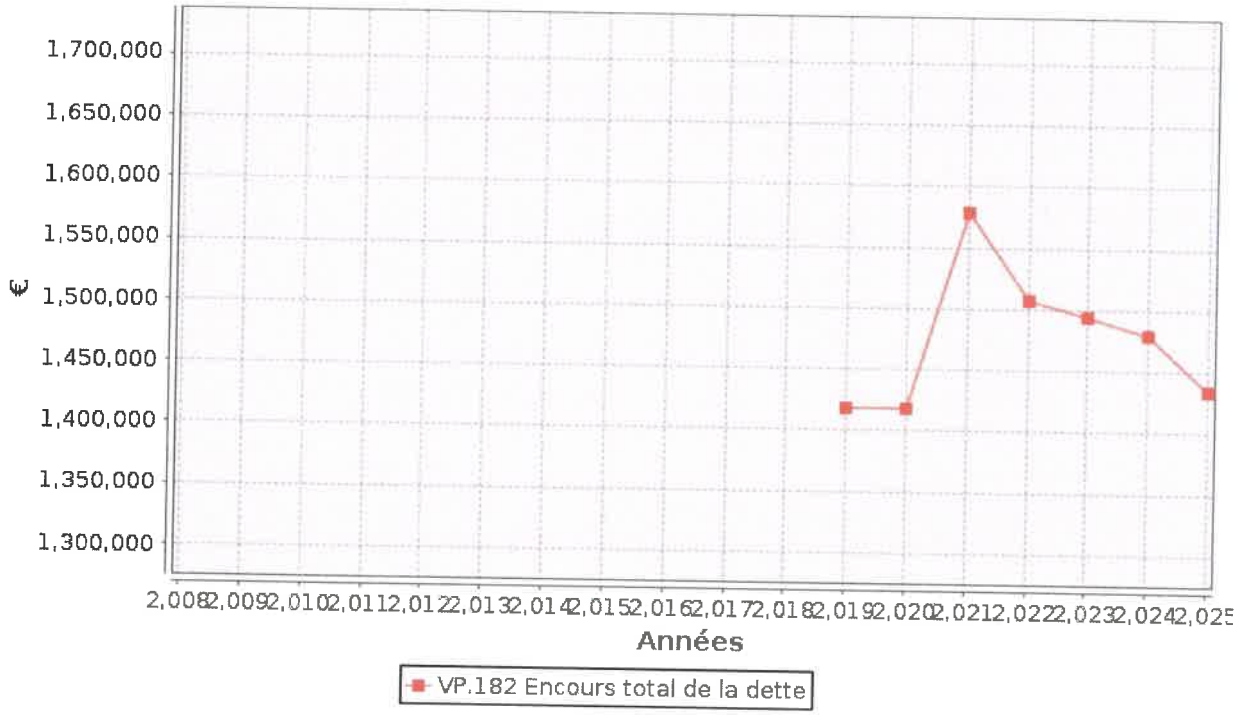

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	43 627,96	28 389,16
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	1 034 866,97	1 056 785
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	4,22	2,69

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de 2,69% (4,22 en 2024).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☐] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 72

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 16,3 pour 1000 abonnés (4,33 en 2024).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	649 339.9	462 720

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 479 329,44	1 434 609,49

4.4. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 306 566,03 € (309 643,55 € en 2024).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Sur l'année 2025, 13 239,61 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0305 €/m^3 pour l'année 2025 (0,0212 €/m^3 en 2024).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 026-252602255-20260709-2026070907-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 800	7 500
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,57	2,75
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,6%	83,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	112
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,5%	68,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2	1,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,7	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37%	0,25%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	89,1%	88,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0212	0,0305